

# Honoraire de l'agence Morel et Biron

Par tranches cumulatives :

De 0 à 100 000 € = 5% TTC *avec un minimum de facturation de 3 000€ TTC pour toute transaction au-dessous de 60 000€*

De 100 001 à 1 000 000 € = 3% TTC

Par seuil :

Au-delà de 1 000 001 € = SUR DEVIS